



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Modification du lieu de la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2025, la résolution portant le numéro 2025-09-159 relative au changement du lieu de la tenue des séances du Conseil

QUE les séances ordinaires prévues au calendrier des séances pour l'année 2025 se tiendront, à compter du 16 septembre 2025, au chalet en bois rond situé au 501, rue des Mille-fleurs, Montebello.

Donné à Montebello ce 17 septembre 2025.

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Emanuelle Champagne, greffière adjointe certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 septembre 2025 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 septembre 2025.

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe